

Catégorie d'emploi

Horticulture et jardinerie

Nom du poste

Aide horticulteur

Date de début de l'affichage

04/12/2019

Date de fin de l'affichage

06/01/2019

Ville

Montréal

Employeur**Nom de l'entreprise / employeur**

Comité Écologique du Grand Montréal

Adresse

10950 perras
Pavillion 4
Montréal, Québec H1C 1B3
Canada
[Map It](#)

Site Web

<http://www.cegm.ca>

Contact

Julie Gingras

Téléphone

(514) 721-0907

Télécopieur

(514) 721-2364

Courriel

cegm@bellnet.ca

Détails de l'offre d'emploi**Type (permanent, temps partiel, stagiaire, etc.)**

Saisonnier temps plein

Entrée en fonction

06/25/2019

Heures / semaine

34 heures semaine

Horaire de travail - De

08:00 am

Horaire de travail - À

05:00 pm

Horaire

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Jour

Salaire (\$/heure)

13,50\$ et plus

Description sommaire des tâches

Plusieurs poste de disponible avec salaire variant de 13,50\$ pour aide horticulteur, 14,00\$ manoeuvre en horticulture, 15,75 pour superviseur. Veillez à la protection et à l'aménagement de parcs forestiers dans la grande région de Montréal (planter, semer, arroser, éradiquer, etc.), contrôler les plantes envahissantes, mettre en valeur le milieu forestier et le rendre accessible. Postes permettant aux candidats d'être fier du travail accompli.

Les postes sont affichés sur Emploi Québec, offres 6950098, 6949870 et 6995131.

Exigences du poste

Avoir l'intérêt de protéger l'environnement. Avoir une formation en horticulture est un atout. Être en bonne forme physique ou désirer le devenir.

Qualités

Aimer le travail d'équipe, avoir des connaissances de base en horticulture.

Langue(s)

Français

Remarque(s)

Vouloir le poste et le garder est parfois suffisant pour obtenir l'emploi. Faites parvenir votre C.V rapidement pour réserver votre poste. L'employeur offre une formation d'une journée, un accompagnement sur le terrain de plus ou moins une semaine et un service de mentorat accesible en tous temps. Habits de travail fournis par employeur. L'employeur applique un horaire favorisant la conciliation travail famille